



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/465

S/20019

15 juillet 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 30, 72, 130, 134 et 137 de  
la liste préliminaire\*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 14 juillet 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer aux lettres qui vous ont été adressées par les Représentants permanents de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du régime de Kaboul, figurant dans les documents A/43/431-S/19969, daté du 28 juin 1988, A/43/439-S/19978, daté du 1er juillet 1988, A/43/447-S/19990, daté du 6 juillet 1988 et A/43/451-S/19996, daté du 7 juillet 1988, dans lesquels se trouvent répétées des allégations dénuées de tout fondement accusant le Pakistan de violer les Accords de Genève.

La réponse du Gouvernement pakistanais à ces allégations vous a déjà été communiquée dans la lettre datée du 23 juin 1988 que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan vous a adressée, et qui a été distribuée sous la cote

\* A/43/50.

A/43/424. Je tiens à saisir cette occasion, pour que les choses soient bien claires, de réaffirmer la position de mon gouvernement.

Le Gouvernement pakistanais s'est solennellement engagé à respecter l'esprit comme la lettre des dispositions et interprétations correspondantes des Accords de Genève. Nous nous sommes toujours efforcés d'aider la mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan à s'acquitter de ses obligations, conformément au mandat dont elle est investie.

Plus précisément, en ce qui concerne les plaintes faisant état de prétendues violations de la part du Pakistan, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement pakistanais affirme ce qui suit :

a) Le Pakistan respecte pleinement l'inviolabilité de la frontière avec l'Afghanistan conformément aux obligations qui sont les siennes en vertu des Accords de Genève. Personne n'a franchi illégalement la frontière en venant du côté pakistanais. Des inspections de la mission de bons offices ont été organisées dans les zones frontalières pour répondre à des demandes à cet effet. La mission a procédé à des inspections sur place et à des vérifications matérielles de véhicules de tous types se déplaçant dans ces zones. Nous maintenons notre engagement à fournir toutes les facilités qui pourraient être demandées;

b) Les forces armées pakistanaises ont reçu l'ordre strict de ne mener aucune opération militaire contre l'Afghanistan. Malgré de nombreuses violations par la partie afghane de son territoire et de son espace aérien, le Pakistan a fait preuve de la plus grande retenue et continuera à le faire;

c) Le Pakistan n'a nullement l'intention de permettre l'aménagement, sur son territoire, de dépôts d'armes, de camps ou de centres d'entraînement devant servir à mener des actions hostiles contre l'Afghanistan. Des équipes de la mission de bons offices ont procédé, sur leur propre demande, à des inspections sur place dans de nombreuses zones s'étendant de Chitral à Chaman, sur une distance de plus de 1 000 kilomètres le long de la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan;

d) Le Gouvernement pakistanais n'a imposé aucune restriction au retour des réfugiés afghans. Bien au contraire, des plans de retour ont été conçus, susceptibles d'être exécutés en coopération avec des organismes internationaux;

e) Les 3 millions de réfugiés se trouvant au Pakistan, qui constituent une fraction substantielle et importante de la population afghane, ont le droit de participer aux efforts que le peuple afghan déploie pour constituer un gouvernement largement représentatif, oeuvre à laquelle toutes les parties intéressées ont accepté de collaborer. Il est donc essentiel qu'ils soient libres de se livrer à des activités politiques légitimes afin de faire connaître leur volonté et leurs aspirations.

La volonté du Gouvernement pakistanais de s'acquitter de ses obligations conformément aux Accords de Genève ne se limite pas à des assurances verbales. Nous avons pris des mesures concrètes qui démontrent clairement et sans ambiguïté notre respect de ces accords. A ce jour, les équipes d'inspection de la mission de bons offices ont procédé à sept inspections sur place, dans les zones de Peshawar,

Torkham, Parachinar, Quetta, Chaman, Chitral, Arandu, Ghram Chasma, Miran Shah et Mir Ali. Les équipes de la mission ont inspecté des lieux où se trouvaient de prétendus camps d'entraînement et dépôts d'armes, ont procédé à des contrôles matériels de véhicules de tous types à nos postes frontalières et ont interrogé de nombreux réfugiés afghans. Ces faits constituent un démenti formel des assertions selon lesquelles le Pakistan n'aurait pas fourni l'assistance nécessaire à la mission de bons offices.

Il y a lieu de rappeler, par ailleurs, que les Accords de Genève définissent une procédure claire pour l'examen de plaintes formulées par la mission de bons offices et pour le règlement des différends s'y rapportant. Le Gouvernement pakistanais prête sa coopération à la mission de bons offices. Il n'est pas conforme à l'esprit des Accords de Genève qu'une partie rende publiques ses allégations avant l'issue de l'examen des plaintes.

Le Pakistan rejette catégoriquement toute tentative du régime de Kaboul de l'impliquer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Ce régime doit se rendre compte que la situation regrettable dans laquelle l'Afghanistan se trouve actuellement est le résultat de plusieurs années d'oppression et de répression soutenues par une intervention militaire étrangère, qui ont provoqué une résistance farouche du peuple afghan contre le régime. Plus d'un million de personnes ont fait le sacrifice suprême et cinq millions d'habitants, soit un tiers de la population du pays, ont été forcés de se réfugier à l'étranger. Toutes les parties intéressées ont reconnu que la constitution d'un nouveau gouvernement répondant aux demandes et aux aspirations du peuple afghan était le préalable indispensable à la paix et à la tranquillité en Afghanistan.

En conclusion, je suis chargé de vous faire savoir que le Gouvernement pakistanais continuera à vous prêter, de même qu'à votre représentant et à la mission de bons offices, toute la coopération nécessaire à l'application scrupuleuse des Accords de Genève.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 72, 130, 134 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Shaukat UMER

-----